



*Date de dépôt : 14 décembre 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Sylvain Thévoz : Commémoration des 90 ans de la fusillade du 9 novembre 1932 : y avait-il davantage de policières et policiers présents que de manifestantes et manifestants ?**

En date du 25 novembre 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le défilé pacifique du samedi 12 novembre, pour dénoncer la montée des mouvements d'extrême droite, l'austérité et l'injustice sociale, a été lourdement encadré par la police, ce qui a suscité l'étonnement de nombreuses personnes présentes. L'action, pacifique, était organisée pour les 90 ans des événements du 9 novembre 1932, quand l'armée avait tiré sur des manifestants antifascistes. Comme l'a rappelé la RTS : « un millier de personnes, d'après un décompte de Keystone-ATS [1200 selon les organisateurs et 600 selon la police], ont commémoré cet événement dans le calme, à l'appel des syndicats, des partis de gauche et d'associations. « L'antifascisme, c'est la solidarité et la justice contre le néolibéralisme et le racisme », a lancé la secrétaire régionale du syndicat Unia Ana Gabriel avant le départ de la manifestation. »<sup>1</sup> Cette manifestation s'est déroulée dans le calme.*

---

<sup>1</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/13539658-manifestation-antifasciste-a-geneve-en-souvenir-du-9-novembre-1932.html>

*Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :*

- *Quel est le signal que veut donner le Conseil d'Etat en plaçant littéralement des camions de police en tête et en queue d'une manifestation démocratique ?*
- *Combien de contrôles d'identités ont eu lieu en amont et en aval de cette manifestation, pour quels résultats ?*
- *Quelles ont été les personnes ciblées par ces contrôles, sur quelles bases ?*
- *Combien de policières et policiers étaient mobilisés le samedi 12 novembre pour encadrer cette manifestation pacifique ?*
- *Quel est le total d'heures de travail ayant été nécessaires pour encadrer de la sorte cette manifestation, pour quel coût total ?*
- *En regard du coût engendré par l'important dispositif policier, le Conseil d'Etat estime-t-il proportionnelle la présence policière durant cette manifestation ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- *Quel est le signal que veut donner le Conseil d'Etat en plaçant littéralement des camions de police en tête et en queue d'une manifestation démocratique ?*

Cette articulation et le positionnement des forces de police sont du ressort du chef d'engagement dédié à l'évènement. Ces mesures sont prises en fonction de différents critères, tels de l'effectif à disposition, le parcours du cortège, le nombre de manifestants et leur typologie. Ces risques sont identifiés lors de l'appréhension de l'évènement. Ce dispositif a été évalué et validé par le chef des opérations.

Il sied de rappeler que durant cette manifestation, lorsque le cortège s'est mis en route, des manifestants vêtus de noir et cagoulés étaient munis de bâches renforcées et ont fait massivement usage d'engins pyrotechniques et de fusées d'artifice. Des tags ont également été faits sur les façades et les vitrines des commerces situés sur la rue du Rhône. Le positionnement des forces en tête et en queue de convoi était donc cohérent compte tenu du contexte.

- ***Combien de contrôles d'identités ont eu lieu en amont et en aval de cette manifestation, pour quels résultats ?***

La police a procédé à 20 contrôles d'identité en amont du rassemblement. Ceux-ci ont permis la saisie de 13 engins pyrotechniques, de deux sprays de peinture et de quelques pétards. Toutes les personnes concernées se rendaient à la manifestation.

- ***Quelles ont été les personnes ciblées par ces contrôles, sur quelles bases ?***

La loi sur les manifestations sur le domaine public, du 26 juin 2008 (LMDPu; rs/GE F 3 10), fixe, à son article 6, le cadre des contrôles des personnes qui participent à une manifestation. Celui-ci a été strictement respecté par les policiers qui ont procédé aux contrôles mentionnés dans la question précédente et, *a fortiori*, à bon escient compte tenu du matériel saisi.

- ***Combien de policières et policiers étaient mobilisés le samedi 12 novembre pour encadrer cette manifestation pacifique ?***

La police ne transmet pas les informations relatives aux effectifs engagés, pour des raisons tactiques et de confidentialité. Chaque événement a sa propre typologie, et les engagements sont à chaque fois différents et respectent les principes de légalité, de proportionnalité et d'opportunité pour assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics. Les forces engagées ont été proportionnelles aux risques identifiés. Il est à rappeler que le dispositif de la police vise à garantir le déroulement de la manifestation, notamment en termes de sécurité sur la voirie et de gestion de la mobilité pour les usagers.

- ***Quel est le total d'heures de travail ayant été nécessaires pour encadrer de la sorte cette manifestation, pour quel coût total ?***

Les coûts inhérents à ce type d'opération sont conformes avec les missions données. Ils sont semblables à ceux générés par d'autres événements se déroulant à Genève. Ces coûts peuvent varier en fonction des heures de mobilisation, des heures de fin de service et des profils horaires des personnels mobilisés. Les forces engagées ont représenté 1 595 heures de travail.

- *En regard du coût engendré par l'important dispositif policier, le Conseil d'Etat estime-t-il proportionnelle la présence policière durant cette manifestation ?*

En date du 11 octobre 2022, l'organisatrice a annoncé la tenue de cette manifestation par courriel à la police, ceci au nom du « Comité du 9 novembre ». Il était mentionné dans cet écrit la participation de 4 000 à 5 000 personnes au minimum, avec la volonté de défiler en ville de Genève dès 16 h 00, depuis la place Lise-Girardin jusqu'à la plaine de Plainpalais, en passant par le pont du Mont-Blanc.

Compte tenu des éléments portés à la connaissance de la police, du mode d'annonce de la manifestation et des impacts sur la mobilité engendrés, le dispositif de la police était tout à fait proportionnel.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA